REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT D'ETAT
A L' ACTION RURALE

Sommaire :
Nomination d'un Directeur titulaire de l'Ac-Rurale.-

DECRET DU PREMIER MINISTRE

-:-:-:-:-:-:-

ANNEE 1960 ; No. 184 /PCM/SEAR.

LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE
DU DAHOMEY

VU la Constitution du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey et la loi n°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959;
VU le Décret 109/PCM. du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret 1/PCM. du 1er Janvier 1960 portant nomination de Ministres et de Secrétaires d'Etat;
VU le Décret du Premier Ministre 60/23 PCM. du 8 Février 1960 notamment son article 2 précisant qu'un Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Paysannat déterminera les services dont la gestion et le contrôle seront confiés au Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
VU l' Arrêté 36/MAP. du 17 Février 1960 fixant les attributions du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
VU le Décret 16/PCM/MAP. du 11 Août 1959 nommant M. ROBIN Roger Expert-Comptable Directeur par intérim de l'Action Rurale;
S U R proposition du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

- DECRETE -

ARTICLE 1er.- Il est mis fin à l'intérim de Directeur de l'Action Rurale assuré par Monsieur ROBIN Expert-Comptable.

ARTICLE 2.- Monsieur MAGNES Bernard, Administrateur de la FOM. (7è échelon) Conseiller Technique du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles Directeur de l'Action Rurale en remplacement de Monsieur ROBIN Roger Expert-Comptable.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter du jour de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1960

AMPLIATIONS :
Original 1
J.O.R.D. 1
Ministères 15
P.C.M. 15
Haussaire 1
M.A.C. 4
Trésor 1
I. A. D. 1
S.G.C.M. 3
C.F. 1
Intéressés 2

VU :
Le Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale,

VU :
Le Ministre de la Législation de la Justice et de le

VU :